



## Conseil citoyen de Cité Compte-rendu de réunion

Date : 11/09/25

Durée : 1h45

Participants :

Habitants :

- Mmes : CARAYON, CHARRAT, TOURLONIAS, MOREAU
- Mrs : SABRIA, BEDES, BLAISE, HAMEAU, LENHARDT

Ville de Narbonne :

- Directrice Action cœur de ville et commerces : Madame MARTIN
- Chargé de mission démocratie participative : Monsieur MAMIS

Excusé :

- Monsieur Julien CALMON (élu référent du Conseil de quartier SUD)
- Mrs membres du Conseil citoyen : ATTAL, TAIX, FLORES
- Mme membre du Conseil citoyen : HECKMAN

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier CR / désignation du secrétaire de séance
2. Retours d'expérience usagers concernant la récente pacification du quartier de Cité
3. DDU Mobilité piétonne/cyclable en centre-ville
4. Projets participatif du Conseil citoyen présenté dans le cadre de l'APP 2024/2025

1. Approbation du dernier compte-rendu et désignation du secrétaire de séance

M. MAMIS est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu de la dernière réunion est admis, il sera publié sur le site de la ville.

2. Retours d'expérience usagers concernant la récente pacification du quartier de Cité :

Plusieurs points abordés :

- Rue du Docteur Roux :

Préoccupation : Stationnements sauvages longitudinaux sur le tronçon qui n'est pas dans la zone pacifiée. La rue est à double sens, et les stationnements limitent ce double-sens.

Proposition : la police municipale passe souvent en matinée. Avec des passages l'après-midi, l'interdiction de stationner pourrait être davantage respectée. Une bande jaune pourrait également être matérialisée.

#### Réponse ville - Direction citoyenneté :

La préoccupation a été relayée à la Police Municipale.

Autre préoccupation : plusieurs usagers tournent à gauche en sortant de la rue pour rejoindre les sorties vers l'A 9, Narbonne-Plage et Béziers, malgré l'interdiction signalée.

Proposition : Il est émis la possibilité de permettre ce virage à gauche.

Cependant, la proximité au giratoire du Palais de justice rend potentiellement dangereux le virage à gauche au sortir de la rue. **Un panneau interdit d'ailleurs cette pratique.** Les usagers doivent tourner à droite et continuer sur le boulevard Gambetta avant de tourner à gauche au niveau du quai Victor Hugo et suivre les panneaux indiquant l'A9, et Narbonne-Plage. Etant donné le fait que cette pratique est principalement celle des usagers du parking de l'hôtel à proximité, les membres du Conseil citoyen font part de l'intérêt qu'il y aurait à réaliser une communication auprès de ces usagers ou de l'hôtel.

#### - Rue Cuvier :

Préoccupation : le stationnement récurrent sur la zone interdite (signalisée par une bande jaune) à l'angle de la rue, limite la circulation et les manœuvres.

Propositions : matérialiser des zébras blancs de manière à signifier plus visuellement la zone interdisant le stationnement.

#### - Angle rues Gabriel Pelouze/Francis Marcéro :

Préoccupation : en entrant par la borne rétractable rue Gabriel Pelouze dans la zone restreinte, la visibilité au niveau de l'intersection avec la rue Francis Marcéro est particulièrement limitée, notamment par rapport aux cycles et piétons arrivant par la droite.

Les véhicules arrivant par la rue Gabriel Pelouze doivent céder le passage aux piétons mais aussi aux cycles arrivant par la droite. Il est rappelé qu'au niveau de chaque entrée dans la zone pacifiée, une signalisation d'entrée en zone de rencontre est installée.

#### - Rue Gabriel Pelouze :

Préoccupation : la partie en double sens se trouve limitée en pratique du fait à la fois de l'étroitesse de l'espace disponible et des véhicules fréquemment stationnés en amont de la zone d'étranglement. La circulation doit se faire de manière alternée à ce niveau et n'est pas possible en double sens.

#### Réponse ville – Direction Action cœur de ville :

Jusqu'au 15 septembre, les bornes rétractables laissent encore rentrer le tout-venant. A partir du 15 septembre, seuls les véhicules enregistrés pourront circuler et se stationner, ce qui pourra limiter l'engorgement de la rue Gabriel Pelouze.

#### - Angle rues Michelet/Baudin :

Préoccupation : stationnements récurrents à l'angle de ces rues limite la circulation et oblige à faire plusieurs manœuvres.

Proposition : matérialiser une interdiction de stationner avec bande jaune ou zébra au niveau de l'angle.

- Insertion sur le giratoire de la Révolution par la rue de l'ancienne porte de Béziers :

Préoccupation : manque de visibilité au niveau de l'insertion dans le giratoire.

Le point à davantage fait débat lors de la réunion. Il a été mis en avant que l'ajout d'une matérialisation pour clarifier l'insertion en véhicule à cet endroit.

Information ville de Narbonne – Direction citoyenneté :

Un document, intégrant les retours remontés en réunion sera transmis à la Direction de la voirie.

Les membres du Conseil citoyen saluent à l'unanimité la pacification du quartier de Cité qui a permis de diminuer le nombre de passages dans le quartier contribuant ainsi à une plus grande tranquillité.

- Point sur les priorités à droite sur le boulevard Gambetta :

Il est fait mention du respect des priorités à droite sur le boulevard Gambetta, leur utilité est questionnée.

Il est fait remarquer que les priorités à droite contribuent à réduire la vitesse des usagers. La zone 30 sur le boulevard, ainsi que les priorités à droite sont deux éléments qui contribuent à réduire la vitesse pour permettre une meilleure cohabitation des différents usages sur le boulevard, que ce soit le respect des passages piétons ou la circulation des cycles sur la chaussée.

### 3. DDU mobilité piétonne/cyclable en centre-ville :

Le DDU mobilité piétonne a été modifié suite aux remarques formulées lors des précédents Conseils citoyens et le Conseil de quartier SUD. La pratique de cyclistes a été ajoutée. Les points mentionnés dans le document sont les suivants :

- Cohabitation piéton/cycles en centre-ville : essentiellement rue Droite, rue de l'Ancien Courrier et le Pont des Marchands – proposition : signifier l'entrée en zone piétonne sur ces rues.
- Rue Raspail : cohabitation avec les véhicules motorisés et les cycles – proposition signifier le passage piéton en sortie du pont des Marchands avec de la peinture sur les plots métalliques existants.

- Espace à l'intersection rue de l'Ancienne Porte de Béziers et rue Michelet :

Il est fait mention que cet espace comme un espace difficile à pratiquer à pied au quotidien : trottoirs étroits, chaussée pas pratique à traverser. Il est souligné l'intérêt qu'il pourrait y avoir à piétonner cet espace à l'avenir.

Le sujet est en réflexion par la ville notamment dans le cadre de futures phases de pacification du quartier de Cité.

### 4. Projet participatif du Conseil citoyen de Cité : espace intergénérationnel au Moulin du Gua :

Le projet participatif du Conseil citoyen de Cité, présenté aux élus et aux services techniques lors de la Commission du 22 mai puis au vote pendant le mois de juin a été retenu. Arrivé huitième au classement des votes, il sera donc réalisé par les services de la ville.

La sélection des projets s'est faite en fonction du classement au vote et de l'enveloppe de 150 000 € disponible.

Lors du séminaire du 27 septembre, le détail du vote et de la sélection des projets sera explicité.

**Fin de réunion 19h40**

Prochaine réunion <b>jeudi 20 novembre</b> à 18h, salle polyvalente, rue Benjamin Crémieux
--